

LA MURAQA'A

**LE VÊTEMENT
RAPIÉCÉ
DANS
LES DIFFÉRENTES
SOURCES
ISLAMIKUES**

TARIQA KARKARIYA

LA MURAQA'A, UN FONDEMENT DANS LA VOIE VERS ALLÂH

Selon Abu Houreyra le Messager d'Allâh صلی اللہ علیہ وسلم a dit : « Ô gens ! Allâh est Bon et il n'accepte que ce qui est bon, et Il a prescrit aux croyants ce qu'Il a prescrit aux musulmans. »

Il صلی اللہ علیہ وسلم récita ensuite : « Ô vous qui avez cru, mangez de ce qui est bon parmi ce que nous vous avons accordé comme subsistance. »

Puis il rappela le cas d'un homme dans un long voyage, ébouriffé et couvert de poussière, levant ses mains vers le ciel en disant : « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! [...] et sa nourriture est harâm, sa boisson est harâm, ses habits sont harâm, et son voyage est harâm... comment serait-il exaucé ? »

Sahîh Muslim, Kitâb az-Zakât, 1692.

La nuit des ténèbres de la nafs est l'habit basique de chacun, c'est ainsi qu'Allâh a voulu voiler la création des secrets de la prééternité. Celui donc qui aura été prédestiné à l'Amour divin, avant que la création ne soit créée, sera ainsi donc guidé vers un Shaykh rabbâniy et connaissant de la divinité qui fera naître en lui le jour spirituel et en recouvrira sa nuit. Or nous savons que le signe de ce jour spirituel est la vision par l'œil du cœur. Le disciple verra ainsi donc les trésors que Allâh a pliés et réunis en lui, et s'il se renforce dans la Voie, alors son bâtin (ce qui est caché) prendra le dessus sur son dhâhir (ce qui est apparent)... Et l'être humain s'habille toujours en fonction de ce qu'il y a dans son for intérieur.

En ce sens, le Messenger d'Allâh ﷺ a dit ce qui signifie : « Tenez en votre for intérieur ce que vous voulez, car par Allâh ni un serviteur ni une communauté de gens ne gardent une chose en leur for intérieur sans vêtir celles-ci d'un habit en conséquence. Si c'est du bien, ce sera du bien, et si c'est du mal ce sera du mal. Ainsi, même si l'un d'entre vous accomplissait une bonne œuvre de derrière soixante-dix voiles, Allâh la ferait appa-

raître de façon à ce qu'elle soit évoquée en bien parmi les gens. Et si l'un d'entre vous cachait en son for intérieur un mal de derrière soixante-dix voiles, Allâh le ferait apparaître de façon à ce qu'il soit évoqué en mal parmi les gens¹.»

Shaykh Mohamed Faouzi Al Karkari dans son livre
« Les Fondements de la Tariqa Karkariya ».

1 Hulyat ul-Awliya de Abiy Na'im, 6355.

DANS LE CORAN

« Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. »

Sourate al-A'râf, verset 22.

« Ô enfants d'Adam! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. – Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur. »

Sourate al-A'râf, verset 26.

« Ô enfants d'Adam! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. »

Sourate al-A'râf, verset 27.

Sayidunâ Ahmad ibn 'Ajîba a dit dans son tafsîr du verset suivant : « Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis². » ils joignaient et assemblaient des feuilles les unes sur les autres afin de s'en couvrir. Il fut dit qu'il s'agissait de feuilles de figuier. Âdam – paix sur lui – est donc le premier homme à s'être vêtu d'une muraqa'a.

Tafsîr al-Bahr al-Madîd fi tafsîr il-Qur'ân il-Majîd.

2 Coran 7:22.

DANS LA SUNNA

Selon Hamîd ibn Hilâl, selon Abî Burda qui a dit : Aïcha – qu’Allâh l’agrée – sortit un vêtement indigent et dit : c’est dans ce vêtement que fut rappelé l’esprit du Prophète صلى الله عليه وسلم.

Sulaymân a rajouté : selon Hamîd, selon Abi Burda qui a dit : Aïcha – qu’Allâh l’agrée – sortit une cape épaisse telle qu’on en confectionne au Yémen ainsi qu’un vêtement que l’on appelle al-mulab-bada.

Sahîh al-Bukhâriy, 2894 et Sahih Mulim ibn Hajjaj.

Selon le hafidh Ibn Hajar al ‘Asqalani : « mulab-bada » c’est-à-dire un habit épais à son milieu et qui a été feutré jusqu’à devenir collé pièce par pièce. Ce qui est visé ici est l’habit rapiécé.

Fath al Bariy.

Selon an Nawawi : « mulabbada » veut dire rapiécé.

Al Minhaj fi sharh Sahih Muslim ibn Hajjaj.

Selon ibn Kiyssân, ‘AbduLLâh ibn Abî Omâmah lui a relaté : le Messenger d’Allâh ﷺ a dit : « Al-badhâdha fait partie de la foi, al-badhâdha fait partie de la foi, al-badhâdha fait partie de la foi. »

‘AbduLLâh dit : J’ai demandé à mon père : « Qu’est-ce que al-badhâdha ? » Il répondit : « Le fait de porter de modestes vêtements. »

Imâm Ahmad ibn Hanbal, az-Zuhd 29.

Selon Sahl ibn Mu’âdh, selon son père, le Messenger d’Allâh ﷺ a dit : « Celui qui retiendra sa colère tout en étant supérieur ou capable de l’emporter, Allâh l’appellera à la tête des créatures afin de lui faire choisir quelle Hourî il désire. Et celui qui cessera de porter de bons vêtements, tout en étant capable de le faire, simplement pour Allâh et par modestie, Allâh l’appellera à la tête des créa-

tures afin de lui faire choisir lequel des vêtements de la foi il désire.»

Musnad de l'Imâm Ahmad ibn Hanbal, 15312.

Selon Sâlim ibn Abi l-Ja'd, le Messenger d'Allâh ﷺ a dit: « Il y a certainement dans ma communauté une personne qui, si elle venait frapper à la porte de l'un d'entre vous et demandait un dînâr on ne le lui donnerait pas, et s'il demandait un dirham on ne le lui donnerait pas, et s'il demandait une pièce sans valeur on ne la lui donnerait pas, et s'il demandait à Allâh le paradis Il le lui donnerait, et si il Lui demandait la dounia Il ne la lui donnerait pas, et ce n'est pas par dédain de lui qu'Il la lui refuserait, l'homme aux vêtements de haillon qui ne possède rien (dhû timrayn), on ne lui refuse rien, s'il jurait par Allâh il serait certes exaucé.»

Imâm Ahmad ibn Hanbal, az-Zuhd, 66.

Mu'âdh ibn Jabal a rapporté que le Messenger d'Allâh ﷺ a dit : « Ne t'informerai-je pas au sujet des rois du Paradis ? »

Je répondis : « Si, bien sûr ! »

Il dit : « Un homme faible et victime de l'injustice des autres, vêtu de haillons et qui ne possède rien, rien ne lui est refusé et s'il jurait par Allâh il serait certes exaucé. »

Sunan ibn Mâjah, kitâb az-Zuhd, 4113.

Selon Anas : « Le Messenger d'Allâh ﷺ m'envoya chez Haliq le chrétien pour qu'il lui donne un habit à crédit jusqu'à ce qu'il soit à son aise financièrement. Il dit : « A son aise ? Et quand sera-t-il à son aise ? Muhammad n'a ni brebis ni chamelle. »

Je retournai au messenger d'Allâh et quand il me vit, il dit : « L'ennemi d'Allâh a menti. Je suis le meilleur qui puisse acheter. En effet, il est meilleur pour quelqu'un de porter un habit rapiécé de toutes parts au lieu de prendre à crédit ce qu'il ne pourrait rendre. » »

Rapporté par Ahmed et at-Tabarani.

Selon Aishah : « Le Messenger d'Allâh ﷺ m'a dit : « Si tu veux me rencontrer, qu'il te suffise du bas-monde le viatique du cavalier. Et attention à t'asseoir dans les assemblées des riches ! Et ne jette un habit qu'après l'avoir rapiécé .» »

Rapporté par at-Tirmidhi dans son jami'.

Selon Abu Ayyub : « Le Messenger d'Allâh ﷺ montait une mule, raccommodait ses sandales, rapiécait son habit et s'habillait en laine. Il disait : Celui qui désire autre que ma sunna n'est pas de ma communauté. »

Rapporté par Ibn 'Asakir dans son tarikh,
As-Suyuti l'a jugé faible.

L'HABIT DES COMPAGNONS

Selon Abu Hurayrah : Un jour que le messager d'Allâh ﷺ était assis dans un cercle avec ses compagnons, il dit : « Demain, un homme du paradis priera avec vous. »

Abu Hurayrah dit : « Je désirais fortement que cet homme fût moi. Je m'assis alors et priai derrière le Messager d'Allâh ﷺ. Je me tenai debout dans la mosquée jusqu'à ce que les gens s'en lassent et je restai seul avec lui. Nous restâmes ainsi jusqu'à ce qu'entrât un homme noir, portant un izar et drapé dans un manteau rapiécé. Il s'avança jusqu'à déposer ses mains sur ceux du messager d'Allâh. Il dit : « O messager d'Allâh, invoque Allâh pour moi. » Il invoqua Allâh pour qu'il lui donne le martyre (ou la shahadah). Nous sentions sur lui l'odeur forte du musc. Je dis : « O Messager d'Allâh, est-ce lui ? » Oui, répondit-il. « Il s'agit d'un esclave des Bani un tel. » Je dis « Ne vas-tu

point l'acheter et l'affranchir, Ô Prophète d'Allâh?»
Il dit : « Comment ferais-je cela alors qu'Allâh veut en faire un des rois du paradis ? Ô Aba Hurayrah, le paradis a ses rois et ses maîtres. Et ce noir est devenu parmi les rois du paradis et ses maîtres. Ô Aba Hurayrah, Allâh aime parmi sa création les purifiés, cachés, bons. Leurs cheveux sont ébouriffés (ou emmêlés), leurs visages sont attristés, leurs ventres sont faméliques à force de chercher de la nourriture licite. Ceux là qui, s'ils demandent audience auprès des rois ne sont pas reçus ; s'ils demandent la main d'une femme de bonne famille, cela leur est refusé ; quand ils sont absents, on ne les recherche pas. Et s'ils sont présents, ils ne sont pas appelés. Et s'ils apparaissent, nul n'est content de leur apparition. Quand ils sont malades, nul ne les visite et quand ils meurent, nul n'est présent. »

Rapporté par Abu Nu'aym al-Asbahani.

Selon 'Ali ibn Abi Talib : Un jour, nous étions assis avec le Messager d'Allâh dans la mosquée quand apparut Mus'ab ibn 'Umayr. Il n'avait sur lui qu'un habit rapiécé de toutes parts. Quand le Pro-

phète صلى الله عليه وسلم le vit, il se mit à pleurer pour les bienfaits qu'il avait avant et l'état dans lequel il était maintenant. Ensuite il dit : « Comment serez-vous quand vous aurez un habit du matin et un habit du soir ? Qu'on vous posera un plat devant vous au même moment qu'on en ôtera un autre ? Et que vous couvrirez vos maisons comme vous couvrez la Ka'bah ? » Ils dirent « Ô Messenger d'Allâh, nous serons mieux à cette époque là que maintenant. Nous serons libres pour l'adoration. Nous aurons assez à manger. » Il dit : « Bien au contraire, vous êtes mieux aujourd'hui que vous ne serez ce jour-là. »

Rapporté par At-Tirmidhi dans son jami'
et al-Bazzar dans son musnad.

Selon Ishaq Ibn 'Abdi Allâh : J'ai entendu Anas dire : « J'ai vu sur l'épaule de 'Umar un habit rapiécé dont les morceaux étaient attachés l'un à l'autre. »

Rapporté par Ibn 'Asakir dans son Tarikh.

Selon Anas : « J'ai vu 'Umar – alors qu'il était le commandeur des croyants – porter sur son dos un habit rapiécé de treize pièces, collées l'une sur l'autre. »

Rapporté par Malik dans Muwatta'.

Selon Shifa' bint Abdi Allâh : Je suis venue un jour et je suis entrée auprès du Prophète صلى الله عليه وسلم. Je m'enquis de lui et me plaignis à lui. Il se mit à me reconforter et je continuai à me plaindre. Ensuite l'heure de la prière vint. Je vis entrer ma petite-fille. Elle était l'épouse de Shurahbil ibn Hasanah. J'allais trouver son époux dans sa maison et lui dis : « La prière est entrée et toi, tu es ici ! » Il dit : « Ô ma tante, ne me blâme pas. Je n'avais que deux habits et j'ai donné l'un au Prophète صلى الله عليه وسلم. » Elle dit : « Par ma mère et mon père ! Je suis en train de le blâmer alors que ton état est tel ! » Shurahbil dit : « Quant à l'autre habit, c'est un manteau qu'on a rapiécé ! »

Rapporté par al Hakim, at Tabarani et al Bayhaqi.

Selon Sayyar ibn Salamah : Nous entrâmes chez Abi Barzah quand les gens commencèrent à se combattre. Il dit : « Les seuls gens dignes de jalousie selon moi sont ceux qui sont vêtus d'habits rapiécés, dont les ventres sont faméliques et qui n'ont pas trempé leurs mains dans le sang (des musulmans). »

Rapporté par ibn Abi Shaybah.

Selon 'Urwah ibn Zubayr : « J'ai vu sayyida 'Aishah distribuer soixante-dix mille dirham alors qu'elle rapiécait son manteau. »

Rapporté par Ibn Abi Shaybah.

Selon Anas, le Messenger d'Allâh ﷺ s'habillait en laine. Il avait un manteau rapiécé qu'il portait et disait : « Je suis un serviteur et je m'habille comme un serviteur. »

Qastallani dans al Mawahibb al Laduniyyah.

Selon Abu 'Uthman an Nahdiy : « J'ai vu 'Umar ibn al Khattab en train de faire le tawaf autour de la maison (ka'ba). Il avait un izar sur lequel étaient douze morceaux rapiécés dont certains étaient en rouge foncé. »

Tabaqat de Ibn Sa'd.

'Amr ibn Qays a dit : On a vu 'Ali portant un izar rapiécé et on le lui fit remarquer. Il dit : « Cela donne de la crainte au cœur et le croyant suit cet exemple. »

Tabaqat de Ibn Sa'd.

LES COULEURS DE LA MURAQA'A

Oumm Khâlid bint Khâlid rapporte que le Messager d'Allâh ﷺ vint avec un vêtement sur lequel était cousu un tissu carré. Il dit : « Qui voyez-vous qui porterait ce carré noir ? » Les compagnons se turent. Il dit alors : « Faites venir Oumm Khâlid. » Je vins donc vers le Prophète ﷺ qui me la revêtit de sa main en disant : « Abli wa akhlaqi³ » deux fois. Il regarda et indiqua alors de sa main le carré de tissu en disant : « Ô Oumm Khâlid, ceci est sanâ », et sanâ dans la langue des Ethiopiens signifie quelque chose de bon.

Sahîh al-Bukhâriy, 5425.

3 Invocation du Prophète ﷺ : que ta vie soit longue afin que ton vêtement s'use par la fréquence de son utilisation.

Oumm Khâlid bint Khâlid rapporte que le Messager d'Allâh ﷺ vint avec un vêtement sur lequel était cousu un tissu carré. Il dit à ses compagnons : « Qui pensez-vous mériter le plus ce morceau de tissu ? » Tous se turent. Il appela alors Oumm Khâlid et la lui revêtit, puis il dit : « Abli wa akhlaqi. » Et il y avait sur ce morceau de tissu une partie rouge. Le Prophète ﷺ dit alors : « Ô Oumm Khâlid, Sanâ. » Et le mot sanâ en éthiopien veut dire quelque chose de bon.

Rapporté par al-Hakim, al-Naysaburi qui dit : ce hadîth est sahih selon les conditions des deux Shaykh (al-Bukhâriy et Muslim), mais aucun d'entre eux ne l'a rapporté.

Al-Mustadrâk 'alâ s-sahihayn, 7471.

Oumm Khâlid bint Khâlid a dit : le Prophète ﷺ est venu avec un vêtement sur lequel se trouvait cousu un petit carré, il dit : « Qui pensez-vous que je pourrais revêtir de ceci ? » Les compagnons se turent. Le Messager d'Allâh ﷺ dit : « Faites venir Oumm Khâlid. » Je vins donc et il me la revêtit de sa main, puis il dit : « Abli wa akhlaqi » deux fois,

en regardant le morceau de tissu jaune et rouge. Il dit : « Ô Oumm Khâlid, ceci est sanâ. » Et sanâ dans la langue des éthiopiens signifie quelque chose de bon. »

Rapporté par al-Hakim qui dit : ce hadîth est sahîh selon les conditions des deux Shaykh (al-Bukhâriy et Muslim), mais aucun d'entre eux ne l'a rapporté.

Al-Mustadrâk 'alâ s-sahihayn, 2304.

SELON LES SALAFS ET LES KHALAF

Al-Hujwiri al-Ansari dit : La muraqa'a fait partie des signes distinctifs des aspirants soufis. Porter des habits rapiécés est une sunnah dans le sens où le Prophète ﷺ a dit : « Portez de la laine, vous trouverez la douceur de la foi dans votre cœur. »

Kashf al-mahjub.

Najm ad-din al-Kubra dit : S'il revêt le « manteau rapiécé », le récipiendaire doit se dire en son cœur : *cette khirqa rapiécée et cousue de différents morceaux dont on m'a revêtu est un héritage qui nous vient d'Adam et Eve !* Car Allâh dit : « Et tous deux entreprirent de coudre sur eux des feuilles provenant du Paradis⁴. »

4 Coran 20:121.

Le mot muraqa'a est composé de quatre lettres : mîm, râ, qâf et 'ayn. Par la lettre mîm, le soufi exige de sa personne, connaissance mystique, lutte spirituelle, mépris de soi-même. Par la lettre râ, il exige de sa propre personne, compassion, miséricorde, autodiscipline. Par la lettre qâf, il exige de sa propre personne modération, proximité de Dieu, force et propos véridique. Par la lettre 'ayn, il exige de sa propre personne amour fervent, science et labeur, afin d'être digne de recevoir la khirqa rapiécée. [...]

Maintenant, si quelqu'un demande à revêtir la khirqa, de quelle couleur est la tunique qu'il convient de lui donner ?

Nous déclarons ceci : Si le candidat a déjà maîtrisé l'âme passionnelle, et qu'à force de lutte spirituelle il l'a mortifiée en éliminant son iniquité, on lui fait endosser le « vêtement noir ou bleu », car c'est la coutume que les hommes mis à l'épreuve portent le vêtement noir (ou bleu). Si le candidat a achevé de réduire toutes les résistances de l'âme passionnelle, s'il a lavé à grands coups de savon la malpropreté de sa vie, s'il a débarrassé la « feuille de son cœur » des scories étrangères et

l'a purifié de toutes les convoitises, alors on peut lui remettre le « vêtement blanc ».

Dar fi labs al-khirqah.

Adh-Dhahabi dit : « Notre maître l'ascète le muhaddith Diya' ad-din 'Isa ibn Yahya al-Ansari m'a vêtu de la khirqah (muraqa'a) au Caire en disant : « Le Shaykh Shihab ad-din as-Suhrwardi m'en a vêtu à la Mecque et il la tenait de son oncle Abu Najib. »

Siyar a'lam an-Nubala'.

La muraqa'a recèle de nombreux bienfaits, dans cette vie et dans l'autre, et l'Imâm ibn al-Banâ as-Sarqustiy – qu'Allâh l'agrée – les a recensé dans son ouvrage : « al-Mabâhith al-Asliya », qui a été commenté par sayidinâ Ahmad ibn 'Ajîba, et qui dit en ces vers :

*Les gens du tassawwuf n'ont choisi la muraqa'a
que pour les particularités que nous allons
mentionner :*

*La première est qu'elle permet
de débarrasser (le mourid) de l'orgueil,
qu'elle protège du froid et de la chaleur*

*Elle ne coûte pas cher et également
ne rend envieux aucun avide de ce bas monde*

*Elle avilit l'égo et rallonge la durée
de vie ainsi que la capacité à patienter
et endurer, [son utilisation est] le suivi
de l'exemple de 'Omar*

*Et on ne voit pas celui qui la porte
avec khouchou' car elle le fait rester modeste*

La muraqa'a: Il s'agit du vêtement constitué d'un grand nombre de morceaux de tissus colorés ou non, qui peuvent être de laine, de poils ou de cuir, et les gens du tassawwuf l'ont préféré à tout autre vêtement pour dix raisons :

La première : Elle permet de débarrasser la personne de l'orgueil et de le combattre par son contraire : la modestie... excepté si celui qui la

porte a l'intention en cela de se faire passer pour quelqu'un de pieux, auquel cas son port devient interdit (harâm), ou encore si celui qui la porte le fait afin de se démarquer en bien par rapport à ceux d'entre les fuqara qui ne la portent pas, ou bien si il voit en le fait de la porter quelque chose qui le rend supérieur aux autres, dans ces cas là l'effet obtenu devient l'inverse de celui recherché.

La deuxième : Elle est ainsi faite qu'elle protège de la chaleur de par le fait qu'elle est faite de morceaux de tissus simplement joints les uns aux autres, et du froid de par le fait de l'épaisseur de son tissu.

La troisième : Elle est très bon marché, étant donné qu'elle est faite à partir de tissus destinés à la poubelle qui ne coûtent rien à celui qui les donne. Et si celui qui les demande choisissait les morceaux de tissus de bonne qualité, il sortirait alors de la réalité de ce pour quoi la muraqa'a est portée et ne donnerait donc plus les fruits escomptés, devenant ainsi comme n'importe quel autre vêtement.

La quatrième : De par sa composition, elle ne donne pas idée au voleur de s'en emparer, non

pas par ce que l'acte en lui-même soit harâm... si donc le faqîr vêtu d'une muraqa'a venait à se la faire voler, les coupables n'en tireraient aucun profit, c'est-à-dire qu'elle ne leur permettrait pas d'accéder à une quelconque connaissance spirituelle, et bien au contraire ils la rendraient à son propriétaire et imploreraient le pardon d'Allâh pour leur geste, comme ça a déjà été vu par le passé. Quant au fait de la porter par conformité (avec le reste des fuqara par exemple), le Shaykh Sidi Ahmad Zarroûq a permis cela.

La cinquième : Son port éloigne beaucoup de maux, si on considère celui qui la porte par conformité avec les gens de sa tariqa, de par le fait qu'elle le relie aux gens de bien. Mais ceci est permis si l'intention est d'éloigner (repousser) les gens, non pas pour attirer leur attention, ceci en se basant sur le verset : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allâh est Pardonneur et Miséricordieux⁵. » Ceci vient en

5 Coran 33:59.

explication de l'hémistiche du poème : *la muraqa'a ne rend envieux aucun avide de ce bas monde.*

La sixième : La muraqa'a est un moyen d'accéder à l'avilissement de la nafs de celui qui la porte parmi ses semblables, et en cet avilissement se trouve sa mort, et dans sa mort trouve sa vie... en ce sens Sidi al-Shushtariy a dit en ce vers :

*Si tu veux nous rejoindre,
ta mort est une condition
N'atteint pas la réalisation spirituelle
celui en qui il reste quelque chose*

Et dans l'avilissement de la nafs on trouve également la perte de sa dignité et de son rang, et ceci est une condition pour se réaliser dans le maqâm de l'ikhlâss. Par l'avilissement de la nafs on accède à une vie à l'abri des regards, oublié par les gens, et ceci est un repos et une sécurité pour celui qui le vit car il ne risque pas d'être connu pour être ce qu'il n'est pas, il n'est pas informé des affaires importantes... au contraire s'il s'absente on ne l'attend pas, et s'il est présent on ne tient pas compte de son avis. Et en ce sens le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit :

« Il est un maître (rabb) hirsute et poussiéreux, aux vêtements de haillons et qui ne possède rien – dhû timrayn – à qui on ne prête aucune attention... si il jurait par lui sur Allâh, Il l'exaucerait. »

La septième : Le port de la muraqa'a rehausse l'aspiration spirituelle et détourne le mourid de la création, l'opinion des gens n'apporte que du mal au commun des croyants, quant à celui qui porte la muraqa'a, il ne prête plus aucune attention à la création: l'élogieur et le critiqueur sont égaux à ses yeux. Un Shaykh dit ainsi à un jeune homme: « Attention avec cette muraqa'a ! Car vous l'honorez beaucoup... » Le jeune homme répondit: « Nous ne l'honorons que pour Allâh. » Le Shaykh dit alors: « Comme il est bon d'honorer pour Allâh... »

La huitième : On a dit que le fait de porter la muraqa'a rallongeait la durée de vie, se basant en cela sur le fait qu'elle procure des bénédictions à celui qui la porte, et cette personne atteint en peu de temps des connaissances et des degrés spirituels que celui qui ne la porte pas n'atteint qu'en de nombreuses années, et c'est en ce sens que sayidunâ ibn 'Atâ'illâh al-Iskandariy a dit dans

ses Hikam: «Celui qui a reçu la baraka dans son temps connaîtra en peu de temps ce que les longues explications ne peuvent englober, et que ne peuvent indiquer les signaux.»

Et le résultat de l'adoration des 'ârifîn est multipliée de très nombreuses fois. Il a dit également dans ses Hikam: «L'œuvre prenant source dans le cœur d'un ascète n'est jamais moindre, quant à l'œuvre prenant source dans le cœur d'un désireux, elle n'est jamais grande». Il fut dit également: Ceci est bien réel, et c'est quelque chose de particulier, (la muraqa'a) laisse présager à celui qui la porte une longue vie, et Allâh sait mieux.

La neuvième: Apprendre la patience et pratiquer la contradiction de la nafs, et en cela se trouve un bien que personne n'ignore. Allâh dit: «Les endurants auront leur pleine récompense sans compter⁶» et Il dit: «Et fais la bonne annonce aux endurants⁷» et Il dit aussi: «Ô les croyants! Cherchez secours dans l'endurance et la Salat. Car Allâh est avec ceux qui sont endurants⁸.»

6 Coran 39:10.

7 Coran 2:155.

8 Coran 2:153.

Certains sahaba (compagnons) ont dit : « La patience (as-Sabr) est à la religion ce que la tête est au corps, et la patience est la monture à la fois de ceux qui dirigent et de ceux qui suivent. Allâh dit : « Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets⁹. » »

Dans le fait de porter la muraqa'a se trouve aussi une barrière contre l'accomplissement des grands péchés connus, de par le fait que celui qui la porte ne peut, tout en la portant, approcher de telles choses... elle constitue donc une protection contre les plus grands péchés, et la patience dont il faut faire preuve en portant la muraqa'a est en quelque sorte équivalente à celle qu'il faut pour patienter face à l'ensemble des grands péchés.

La dixième : Le suivi de l'exemple du Commandeur des Croyants sayidunâ 'Omar ibn al-Khatâtâb. Et le Messager d'Allâh ﷺ a dit en ce sens : « Suivez l'exemple de ceux qui viennent après moi, Aboû Bakr et 'Omar. » Le fait de les suivre

9 Coran 32:24.

est donc obéir à l'ordre du Prophète ﷺ, et celui qui la porte suit ainsi donc l'ensemble des raisons pour lesquelles 'Omar –qu'Allâh l'agrée– la portait.

Et il portait belle et bien une muraqa'a : entre ses épaules se trouvaient treize morceaux de tissu rapiécés, dont un était de cuir, et lorsqu'il l'a échangé pour un autre vêtement, le jour de la prise de Jérusalem, suivant le conseil des musulmans, il dit : « Je me suis renié moi-même. » Et il l'a remis de nouveau. Le port de la muraqa'a par 'Omar était donc un choix et une expression de modestie de sa part, et non pas une contrainte qui lui était imposée, car il disposait d'argent et de biens qui lui étaient propres et ce avant et après avoir accédé au Khilâfa.

Sidi Ahmad ibn 'Aġġiba,

al-Foutoûhâte al-Ilâhiya fi Charhi l-Mabâhithi l-Asliya.

Muhammad ibn al Jaziriy, le célèbre auteur des muqadimat sur le tajwid : Quant au port de la khirqah (muraqa'a) ainsi que le fait de remonter sa chaîne au commandeur des croyants 'Ali –qu'Allâh anoblisse son visage... et bien, je l'ai portée sous

la direction d'un groupe (de shouyukh). J'ai une chaîne remontant à lui par de nombreuses voies et j'espère être du groupe de ses aimés et de ses alliés au jour de la résurrection.

Manaqib al-Asad al-Ghalib.

Le Shaykh Ibn Taymiyya a dit : J'ai porté le manteau soufi (khirqa) d'un certain nombre de shaykhs soufis, appartenant à des turuq (voies, confréries) diverses, parmi eux Abdel Qâdir Al-Jîlânî, que la miséricorde d'Allâh soit sur lui.

Passage cité à partir de al-Mas'ala at-Tabraziyya, transmise par Jamal ad-Din al-Talyani dans son Targhib al-Mutahâbbin fi labs Khirqat al-Mutammayyizîn.

Mulay al-'Arabi ad-Darqawi a dit : La mendicité ainsi que le port de la muraqa'a font partie de la voie des gens d'Allâh.

Rasa'il.

Le hafiz as-Suyuti a dit au sujet du prince des savants, 'Izz ad-Din Ibn 'Abdis Salam: Il porta la khirqah soufie (muraqa'a) des mains de Shihab ad-Din as-Suhrwardi. Et il assistait aux séances de Shaykh Abul Hassan ash-Shadhili, écoutait ses paroles et lui vouait un grand respect.

Husnul muhadarah.



KARKARIYA.FR – ELKARKARI.FR



@ALKARKARIYA (TARIQA KARKARIYA)



TARIQA.KARKARIYA



TARIQA KARKARIYA FRANÇAIS